MINISTERE CHARGE DU SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE.

****

DIRECTION DE CABINET

****

N° 128 /MCSGGRIR/DIR.CAB.22

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail
****

Bangui, le 16 NOV 2022

Notification de Décision

DESTINATAIRE :

Le Ministre Chargé des Finances et du Budget.
-BANGUI-

M.E.F.C.P
COURRIER ARRIVEE
17 NOV 2022

Suite à l'examen de votre note relative à l'analyse sur la problématique de la contradiction dans l'application des dispositions des textes de loi, régissant le secteur forestier dans la Loi des Finances Rectificative 2022, j'ai l'honneur de vous rappeler que le Conseil des Ministres Ordinaire, réuni le jeudi 10 novembre 2022, sous la très Haute Présidence de **Son Excellence Professeur Faustin Archange TOUADERA, Président de la République, Chef de l'Etat,** a décidé de maintenir les valeurs planchées à **30.000 francs CFA**, d'une part, et demander aux Sociétés Forestières de respecter la règlementation communautaire en procédant pour le cas de la République Centrafricaine, à la transformation de **80%** des bois à partir du **1er janvier 2023**, et de passer à **90% en 2024**, d'autre part.

Je vous notifie ce qui précède pour des dispositions pratiques à prendre.

MEFCPP
COURRIER ARRIVEE
ENREGISTRE SOUS LE N° 1735/SP

Maxime BALALOU

Ampliations :

-Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef Gouvernement.....(A.T.CR) ;
-Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Directeur de Cabinet de la Présidence de la Rép.....(A.T.I) ;
-Son Excellence Monsieur le Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche.....(A.T.I).

MINISTERE DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE

DIRECTION DE CABINET

COORDINATION DE L'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE DE LA FILIERE BOIS EN RCA

N°06/MEFCP/DIRCAB/COEFB/22

République Centrafricaine

Unité - Dignité - Travail

Bangui, le : 25 NOV 2022

SOIT TRANSMIS

A

TOUS LES DIRECTEURS GENERAUX DES SOCIETES FORESTIERES LEGALEMENT INSTALLEES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

BANGUI

Honneur vous transmettre « **POUR EXECUTION** » la notification de la Décision du Conseil des Ministres Ordinaire réuni le jeudi 10 novembre 2022 sous la très Haute Présidence de **Son Excellence Professeur Faustin Archange TOUADERA, Président de la République, Chef de l'Etat** relative au maintien des valeurs planchées à **30 000 FCFA** d'une part et au respect de la réglementation communautaire pour le cas de la République Centrafricaine, à la transformation de **80%** des bois à partir du **1er janvier 2023**, et de passer à **90% en 2024**, d'autre part.

COURRIER ARRIVEE
ENREGISTRE LE 25 NOV 2022
SOUS LE N°. 277

Le Ministre Chargé des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

Amit IDRISS

Destinataires:

1. SEFCA 1
2. IFB 1
3. SCAD 1
4. CENTRA-BOIS 1
5. SOFOKAD 1
6. STBCA 1
7. SINFOCAM 1
8. THANRY CENTRAFRIQUE 1
9. BOIS ROUGE 1
10. VICA 1
11. TIMBERLAND 1
12. SGS SA RCA 1